

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION

92 92 62

PRESENTS 44
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 14
ABSENTS 30

Vote Pour : 60
Vote Contre : 0
Abstention : 2

Date de la Convocation
8 AVRIL 2025
Date d’Affichage
8 AVRIL 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°104_2025
ACTES :8.2.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 25- Avis d'opportunité pour la création d'une micro-crèche privée sur la commune de Rabastens

Exposé des motifs

Contexte

Reconnaissant le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de Petite Enfance, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes ou leur regroupement le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

C'est dans ce contexte que depuis le 1^{er} janvier 2025, la Communauté d'agglomération doit rendre un avis obligatoire sur l'opportunité d'installation d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de droit privé, au regard des besoins du territoire.

Cet avis d'opportunité est établi en cohérence avec le schéma de développement Petite Enfance du territoire.

Il est préalable à la demande d'autorisation d'ouverture de l'EAJE délivrée par le Département. Seul un avis positif permet au porteur de projet d'entamer la démarche d'autorisation auprès du conseil départemental.

Une demande d'avis d'opportunité a été adressé à la Communauté d'agglomération le 20 janvier 2025 par le porteur d'un projet de micro-crèche privée sur la commune de Rabastens au nom de la Société O PETITS MOME.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.4 Compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis défavorable de la Commission Politique Educative et de la Ville du 13 février 2025,

Considérant que la Communauté d'agglomération ne soutient pas ce type de projets afin de maîtriser au mieux le développement de l'accueil collectif Petite Enfance sur le territoire et de garantir une offre de qualité accessible à tous,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Nicolas GERAUD en son nom et au nom de Serge GARRIGUES lui ayant donné pouvoir) :

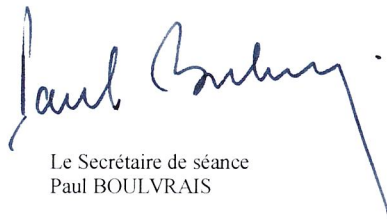
- **approuve** l'avis d'opportunité défavorable annexé à la présente délibération,
- **autorise** le Président à signer l'avis d'opportunité annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 09 MAI 2025

- publication - mise en ligne
Le 09 MAI 2025

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR